

POUR VOTRE INFORMATION

À l'attention des familles des élèves allophones¹

Madame, Monsieur,

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), service statistique du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, réalise chaque année une enquête nationale portant sur la prise en charge des élèves allophones ayant besoin d'un accompagnement particulier dans l'apprentissage du français comme langue seconde.

Cette enquête, complétée via un questionnaire en ligne par les personnes responsables de cet accompagnement dans les académies, a pour but de connaître le nombre d'élèves allophones nouvellement arrivés sur le territoire ainsi que leurs modalités de scolarisation, leur âge, leur sexe, et les langues qu'ils parlent. Les données de cette enquête pourront être enrichies avec des données sur leur scolarité. Cette enquête apportera ainsi des éléments nécessaires à l'analyse et à l'évaluation de la mise en œuvre des politiques nationales et académiques en faveur de ces élèves.

Les travaux publiés à partir des données collectées respectent les règles du secret statistique, c'est-à-dire, notamment, qu'aucun résultat portant sur moins de cinq élèves ne peut être publié.

En vous rendant sur le site de la Depp <https://www.education.gouv.fr/enquete-eana-les-debuts-dans-le-systeme-scolaire-francais-des-eleves-allophones-nouvellement-arrive-325562> vous trouverez toutes les informations en rapport avec cette enquête et les travaux publiés à partir de ces données.

Les données à caractère personnel collectées via ce questionnaire font l'objet d'un traitement mis en œuvre par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur le fondement de l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) du 1 de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données ou RGPD) :

Sont destinataires des données à caractère personnel collectées, dans les limites du besoin d'en connaître, les services du ministère impliqués dans l'enquête et l'accompagnement des élèves allophones :

- direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) ;
- services statistiques académiques (SSA) ;
- centres académiques pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) ;
- inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) de circonscription, pour l'enseignement élémentaire ;
- chefs d'établissement pour l'enseignement secondaire ;
- chercheurs.

¹ Élève allophone : élève dont le français n'est pas la langue familiale.

Catégories de données à caractère personnel collectées et durées de conservation :

- données d'identification : 5 ans, à l'exception du sexe et de l'année de naissance qui seront conservés pendant 15 ans ;
- données relatives aux langues parlées : 5 ans, à l'exception du nombre de langues parlées en dehors du français et des informations relatives à la scolarisation antérieure dans la langue maternelle qui seront conservés pendant 15 ans ;
- données relatives à la scolarité : 15 ans.

Les CASNAV, les DSDEN, les IEN de circonscription et les chefs d'établissement bénéficient d'un accès, via l'application, limité à un an, à certaines données relatives à l'identification, aux langues parlées et à la scolarité des élèves, sur leur périmètre de compétence.

Conformément au RGPD et à la loi informatique et libertés, vous pouvez exercer un droit d'accès, de rectification, de limitation ou d'opposition que vous tenez des articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD : pour les données vous concernant pendant la période de conservation des données d'identification.

Ces droits peuvent être exercés auprès du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - Sous-direction des évaluations et de la performance scolaire - Bureau des études statistiques sur les élèves (DEPP – B1) - 61-65 rue Dutot - 75732 Paris Cedex 15 - par courriel à l'adresse suivante : depp-rgpd@education.gouv.fr.

Pour toute question relative au traitement des données du ministère, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse dpd@education.gouv.fr.

Vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel concernant votre enfant constitue une violation du règlement général sur la protection des données et de la loi informatique et libertés.

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – 61-65 rue Dutot - 75732 Paris Cedex 15.

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – 61-65 rue Dutot - 75732 Paris Cedex 15.